



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse • Jeudi 10 mars 2022

Baromètre Emploi et Handicap

Un outil pour parler du handicap au travail



Sommaire

Le baromètre Emploi et Handicap, qu'est-ce que c'est ?.....	3
A quoi sert le baromètre Emploi et Handicap ?.....	4
Un outil important pour les employeurs.....	6
Un outil utile aux personnes en situation de handicap.....	8
Comment fonctionne le baromètre Emploi et Handicap ?.....	10
Où pouvez-vous communiquer vos chiffres ?	13
Où pouvez-vous voir les données du baromètre Emploi et Handicap ?.....	13
Qui a créé le baromètre Emploi et Handicap ?	14

Le baromètre Emploi et Handicap, qu'est-ce que c'est ?



Beaucoup d'employeurs ont compris
que les salariés en situation de handicap :

- les font **réfléchir** : les employeurs doivent trouver des solutions pour aider les salariés dans leur travail
- leur permettent d'**améliorer l'entreprise** : les solutions sont souvent utiles à tous les salariés



De plus en plus d'employeurs embauchent
des personnes en situation de handicap.

Le baromètre Emploi et Handicap est un outil informatique.

Cet outil permet aux employeurs
de montrer ce qu'ils font pour l'emploi
des personnes en situation de handicap.

On parle d'**engagement inclusif**.



Tous les employeurs français peuvent utiliser
le baromètre Emploi et Handicap.

Les employeurs peuvent communiquer très facilement
les chiffres qui montrent leur **engagement inclusif**,
par exemple combien de personnes en situation de handicap
ils emploient dans leur entreprise.

On parle de chiffres ou de données.



A quoi sert le baromètre Emploi et Handicap ?

On parle peu du **handicap** dans les entreprises.

On pense souvent que :

- les personnes handicapées ne peuvent pas travailler
- les personnes handicapées travaillent moins bien que les autres



On appelle cela des **préjugés**.

Une grosse partie des handicaps est **invisible**.

C'est-à-dire qu'on ne voit pas forcément qu'une personne est en situation de handicap.

Une personne en situation de handicap n'est pas obligée de parler de son handicap à son employeur.

Si elle parle de son handicap, son employeur peut lui proposer des **aides** dans son travail, par exemple :

- des logiciels pour l'aider sur son ordinateur
- des horaires adaptés à son handicap



Beaucoup de salariés ou de demandeurs d'emploi n'osent pas parler de leur handicap à leur employeur.

Parfois les employeurs qui veulent embaucher des personnes en situation de handicap ne trouvent pas de candidats.



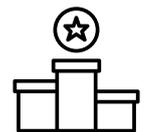
Le baromètre Emploi et Handicap a 3 objectifs :



- faire connaître le handicap
- montrer qu'on peut avoir un handicap et travailler
- permettre aux employeurs et aux personnes en situation de handicap de se parler

Le baromètre Emploi et Handicap n'est pas :

- une obligation réglementaire, c'est-à-dire que la loi ne demande pas aux employeurs d'utiliser le baromètre.
- un outil d'évaluation de la performance : c'est-à-dire que les employeurs n'obtiennent pas une note, ou un classement.
- un outil d'évaluation de la politique handicap de l'employeur : c'est-à-dire que l'outil ne permet pas de voir tout ce que fait un employeur pour le handicap. L'outil montre seulement quelques actions.



Un outil important pour les employeurs

Toutes les entreprises qui le souhaitent peuvent utiliser le baromètre :



- les entreprises publiques qui appartiennent à l'État
- les entreprises privées
- les petites entreprises ou les grosses entreprises
- les entreprises de tous les domaines d'activité

Le baromètre permet aux employeurs :

- de montrer ce qu'ils font pour l'inclusion professionnelle, c'est-à-dire pour permettre à des personnes en situation de handicap de travailler
- de s'auto-évaluer, c'est-à-dire de vérifier si les actions qu'ils font sont efficaces
- de vérifier s'ils s'améliorent d'une année à l'autre
- de se comparer aux autres employeurs



Le baromètre aide les employeurs

à améliorer leur **engagement inclusif** :

c'est-à-dire qu'ils font davantage de choses pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Tout le monde peut aller voir les données dans le baromètre Emploi et Handicap.



Le baromètre peut **donner envie** à des personnes en situation de handicap d'aller travailler dans une entreprise qui affiche ses chiffres.



Le baromètre peut **donner envie** à des jeunes qui s'intéressent à l'inclusion d'aller travailler dans une entreprise qui affiche ses chiffres.

Le baromètre **donne envie** aux employeurs d'être inclusifs.



Un outil utile aux personnes en situation de handicap

Toutes les personnes en situation de handicap peuvent aller voir le baromètre Emploi et Handicap.



Elles peuvent voir si une entreprise est inclusive ou non.

C'est important :

- pour les salariés en situation de handicap qui veulent savoir **ce que fait leur entreprise** pour le handicap.

Le baromètre peut donner envie aux salariés de parler de leur handicap à leur employeur.

L'employeur peut aider les salariés dans leur travail, par exemple avec des outils informatiques ou des horaires adaptés.

Les salariés sont moins fatigués.



- pour les personnes en situation de handicap qui **cherchent un emploi** ou qui veulent changer de métier.

Les personnes en situation de handicap peuvent trouver plus facilement une entreprise inclusive.

Elles peuvent parler plus facilement de leur handicap pendant un **entretien d'embauche**.



Grâce au baromètre Emploi et Handicap
une personne en situation de handicap peut parler
de son handicap dans son milieu professionnel.
Elle peut être aidée si elle en a besoin.



Comment fonctionne le baromètre Emploi et Handicap ?

Il y a 6 thèmes dans le baromètre Emploi et Handicap :

- **le taux d'emploi** de personnes handicapées :
c'est-à-dire le nombre de personnes en situation de handicap dans l'entreprise, par rapport à tous les salariés de l'entreprise.
- **la sensibilisation** du personnel et le portage d'une **politique handicap structurée** :
c'est-à-dire comment l'entreprise aide ses salariés à comprendre le handicap.
Par exemple :
 - en participant aux DuoDay :
un salarié de l'entreprise montre son travail pendant 1 journée à une personne en situation de handicap
 - en organisant des conférences sur le handicap.
- **le recrutement inclusif** : c'est-à-dire le nombre de salariés, d'alternants ou de stagiaires que l'entreprise a embauché durant l'année.
Les alternants sont des étudiants qui passent une partie de leur temps à l'école et l'autre partie en entreprise.



- **le maintien** en emploi des collaborateurs handicapés :
c'est-à-dire ce que fait l'entreprise
pour aider les salariés en situation de handicap
à continuer à travailler.

Par exemple en achetant des logiciels spéciaux,
ou en proposant des emplois
plus adaptés à leur handicap

- **Les achats inclusifs :**

c'est-à-dire ce que l'entreprise achète :

- à des **E**tablissements et **S**ervice d'**A**ide par le **T**ravail ou **E**SAT,
- à des entreprises adaptées
- à des **T**ravailleurs **H**andicapés **I**ndépendants ou **T**IH.

- **L'accessibilité numérique :**

c'est-à-dire ce que fait l'entreprise
pour rendre ses outils informatiques accessibles
à tous les salariés.



RGAA

Pour chaque thème l'employeur doit répondre
à 1 ou 2 questions.

Il peut aussi donner des informations en plus,
par exemple qui contacter
si une personne veut venir travailler dans l'entreprise.



Les employeurs peuvent entrer leurs informations
quand ils veulent pendant l'année.

Ils sont responsables des informations
qu'ils entrent dans le baromètre.



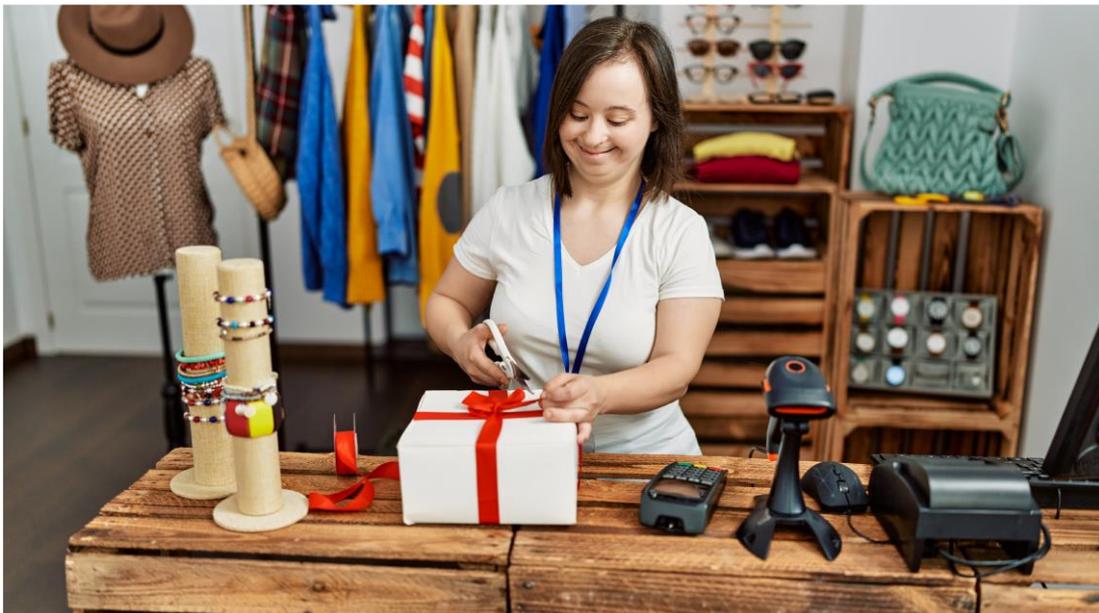
Un groupe de personnes
qu'on appelle le **comité de suivi** vérifie :



- si l'outil est utilisé correctement
- si de nouvelles données sont entrées dans le baromètre,
par exemple si de nouvelles entreprises participent.

Dans le comité de suivi il y a :

- des personnes qui travaillent pour l'État
- des employeurs



Où pouvez-vous communiquer vos chiffres ?



Si vous êtes employeur,

vous pouvez communiquer vos chiffres sur le site internet :

- Portail gouvernemental Les entreprises s'engagent :
<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/barometre-handicap>

Vous pouvez trouver des informations sur le baromètre Emploi et Handicap sur les sites internet :

- Portail gouvernemental Les entreprises s'engagent :
www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr
- Site du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées : handicap.gouv.fr
- Site internet de l'Agefiph : www.agefiph.fr
- Site internet du FIPHFP : www.fiphfp.fr
- Site internet de l'association des entreprises du Manifeste pour l'Inclusion : www.manifesteinclusion.org

Où pouvez-vous voir les données du baromètre Emploi et Handicap ?



Vous pouvez retrouver les données

du baromètre Emploi et Handicap sur les sites suivants :

- Portail gouvernemental : www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr
- Site du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées : handicap.gouv.fr

Qui a créé le baromètre Emploi et Handicap ?

Le baromètre Emploi et Handicap est un outil créé par :

- le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées
- le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
- le haut-commissariat à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises
- le réseau des entreprises du **Manifeste pour l'inclusion**
- la communauté **Les entreprises s'engagent**
- l'Agefiph
- le FIPHFP



#ManifesteInclusion



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Nous remercions vivement Tess et Anthony du collectif CAP'acité.net pour la relecture et la validation du document.

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon Crédits photo : Shutterstock/Krakenimages.com ; Firma V ; Halfpoint ; BGStock72